
**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 février 2004
(convocation du 9 février 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Février Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. DUCHENE Michel	Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. ROUSSET Alain à Mme CARTRON Françoise	M. JOUVE Serge à M. JAULT Daniel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. LOTHAIRE Pierre à M. QUANCARD Joël
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain	M. MERCHERZ Jean à Mme WALRYCK Anne
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. DAVID Jean-Louis à M. VALADE Jacques	M. QUERON Robert à M. CANIVENC René
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique	Mme VIGNE Elisabeth à Mme TOUTON Elisabeth
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice	

Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 h 00)
Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 h 30)
Mme CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 15)
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 00)

LA SEANCE EST OUVERTE

VILLENAVE D'ORNON - Lotissement "le Clos de Sarcignan" - Modalités techniques et financières d'incorporation de réseaux d'assainissement EU et EP au domaine public communautaire - Convention - Autorisation - Décision

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'incorporation dans le domaine public communautaire des réseaux d'assainissement (E.U, E.P) du lotissement «le Clos de Sarcignan» à VILLENAVE D'ORNON va nécessiter l'exécution de travaux de mise en conformité.

Un programme de ces aménagements a, d'ores et déjà, été arrêté par la Communauté Urbaine de BORDEAUX qui englobe :

- la suppression des racines,
- les mises au profil de regards,
- les sectionnements des branchements pénétrants,
- les réparations ponctuelles sur collecteurs Ø 200 à Ø 600.

L'estimation du montant de ces travaux ressort à :

Réseau	Euros T.T.C.
Eaux Usées/Unitaire	15 500,00
Eaux Pluviales	23 500,00
TOTAL	39 000,00

Compte tenu de la demande présentée par l'association syndicale du lotissement sollicitant l'exécution des travaux de mise en conformité des réseaux, sous maîtrise d'ouvrage de la CUB et au vu de l'intérêt général (salubrité publique) que représente cette intégration dans le domaine public, une incorporation anticipée peut être envisagée. L'association concernée devra toutefois s'acquitter de 25% du montant des travaux sus-indiqués soit **9 750 € T.T.C.** Cette participation sera créditée,

- au budget annexe assainissement, Chapitre 13, Compte 1318, CRB O200, R1 pour un montant de :
 $(15\,500 \times 9\,750) / 39\,000 = \mathbf{3\,875\ €}$
- au budget principal, Chapitre 13, Compte 1328, Fonction 8310, CRB O200, Programme PF00/R1 pour un montant de :
 $(23\,500 \times 9\,750) / 39\,000 = \mathbf{5\,875\ €}$

La dépense sera imputée sur les crédits de développement des réseaux secondaires prévus pour la commune de VILLENAVE D'ORNON, soit budget principal, Chapitre 23, Fonction 8310, Compte 2315, CRB O200, Programme PA pour les Eaux Pluviales et budget annexe assainissement, Chapitre 23, Compte 2315, CRB O200, Programme UA pour les Eaux Usées.

Une fois cette opération réalisée il convient de prévoir la remise au fermier de ces réseaux afin de les incorporer au domaine public affermé et ce, conformément aux dispositions de l'article 27 du contrat d'affermage du service public de l'assainissement.

Pour information, l'impact de cette incorporation sur la rémunération du Fermier au titre des Eaux Pluviales est le suivant :

570 ml (longueur du réseau incorporé) x 0,6997 € = soit **398,83 €** de rémunération supplémentaire.

Dans ces conditions, Mesdames, Messieurs, il vous est demandé de bien vouloir autoriser M. le Président à signer la convention relative aux modalités techniques et financières d'incorporation des réseaux E.U et E.P du lotissement « Le Clos de Sarcignan » à Villenave d'Ornon.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 février 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON

